
U d'/of OTTAWA
39003002238862



A propos du deuxième centenaire
de Madame de Sévigné

A propos du deuxième centenaire

de

Madame de Sévigné

Sa dernière maladie. — Sa mort. — Sa sépulture

Par E. Le Mire



Rouen
A. Lestringant,
11, rue Jeanne-Darc, 11

Paris
A. Picard et fils,
82, rue Bonaparte, 82

1896





A propos du deuxième Centenaire de Madame de Sévigné.

SA DERNIÈRE MALADIE. — SA MORT. — SA SÉPULTURE.



TRAITER, à propos de Mme de Sévigné, ce modèle accompli de grâce, de gaieté et d'enjouement, un sujet quelque peu funèbre, c'est ce dont il ne serait peut-être pas superflu de s'excuser. Ce sujet, on ne l'a pas choisi ; il s'est imposé. Il est permis de croire que tout a été dit sur notre grande épistolaire, et je n'aurais garde de redire moins bien, après tant d'autres, ce que tout le monde sait. Il s'est rencontré un point, un seul, sur lequel je pense avoir découvert une erreur trop longtemps accréditée, et menaçant de passer bientôt à l'état de vérité incontestable. C'est cette erreur qu'il m'a fallu combattre.

Une première et récente occasion s'en est offerte. Le rédacteur en chef du *Patriote de Normandie, Nouvelliste de Rouen,* M. Souchières, rendant compte d'un ouvrage du docteur Roger, du Havre, intitulé : *Mme de Sévigné malade,* répétait la version généralement acceptée sur la dernière maladie de l'illustre marquise. Je lui adressai alors deux lettres qu'il voulut bien insérer dans son journal du 2 janvier 1896, et que publia aussi *le Salut public de Lyon,* peu de jours après. Les pages qui vont suivre sont la reproduction de ces deux lettres, augmentées de quelques développements sur des points que je n'avais pu qu'indiquer.

Depuis plusieurs années déjà je m'occupais de l'étude de la correspondance de Mme de Sévigné et de l'histoire de sa vie, lorsqu'en 1890, mon parent et ami, M. Antoine Vidal, me proposa de s'arrêter à Grignan, au cours d'un voyage dans le Midi, pour y recueillir des données précises, particulièrement sur le château et sur les sépultures que renferme l'église Saint-Sauveur. Il me rapporta une ample moisson d'informations de toutes sortes, de publications locales, et me mit ainsi sur la trace de faits, d'incidents, qui sont autant d'arguments à l'appui de la thèse que je défends aujourd'hui. Je tenais à rendre cet hommage à sa mémoire.

*
* *

La plupart des écrivains modernes, qui racontent l'histoire de la vie de Mme de Sévigné, affirment qu'elle mourut à Grignan de la petite vérole, le 17 avril 1696. Un de ses derniers biographes, dont l'agréable volume a été couronné par l'Académie française, trouve même dans ce fait le sujet d'un tragique tableau. « Nous ne pouvons, dit M. René Vallery-Radot (1), nous représenter, nous autres générations de vaccinés, les ravages que faisait ce fléau. En moins de dix ans, Mme de Sévigné, le petit marquis et Mme de Grignan devaient être emportés par cette terrible maladie. » Et l'auteur part de là pour incriminer Mme de Grignan : gagnée par la peur de la contagion, elle n'aurait pas eu le courage d'aller visiter sa mère sur son lit de mort.

Eh bien, cette prétendue petite vérole est une invention de date relativement assez récente, en ce qui concerne Mme de Sévigné. Pas un contemporain, pas un auteur n'en parle avant le premier quart de ce siècle-ci.

Il est assez curieux, en effet, que les lettres de M. et de Mme de Coulanges, si touchantes dans l'expression de leur douleur et de celle de leurs amis, ne nous apprennent rien sur la nature de la maladie qui venait de ravir à leur affection celle

(1) *Mme de Sévigné*, Paris, 1888, p. 242.

qu'ils appelaient déjà leur illustre cousine. Le 2 mai 1696, Mme de Coulanges écrivait à Mme de Simiane : « J'ignore tous les détails de cette funeste maladie, je les recherche avec empressement »... Et les lettres suivantes ne nous renseignent pas davantage.

Voici, maintenant, comment parle Dangeau à la date du 26 avril : « J'appris la mort de Mme de Sévigné, qui était à Grignan, avec madame sa fille, et sa fille elle-même est fort malade, et on lui cache la mort de sa mère. »

De son côté, le marquis de Sourches, dont nous possédons depuis peu les Mémoires, dit le 27 avril :

« On sut ce jour-là que la marquise de Sévigné, mère de la comtesse de Grignan, était morte en Provence. » Et dans une note il ajoute : « Elle était de Bretagne et avait été une des plus agréables femmes de son temps de toutes manières. »

Vient enfin le duc de Saint-Simon. Il n'écrivait pas ses Mémoires au jour le jour ; il les rédigea longtemps après les événements, sur des notes anciennes. Mais il était en liaison fort intime avec la famille de Grignan, et son témoignage est utile à recueillir. Au commencement de l'année 1696, après avoir raconté l'histoire et la mort de Mme de Miramion, cette femme renommée par sa piété et sa bienfaisance, que Bussy, dans un jour de folie, avait vainement essayé d'épouser de force, il continue ainsi :

« Mme de Sévigné, si aimable et de si excellente compagnie, mourut quelque temps après à Grignan, chez sa fille, qui était son idole et qui le méritait médiocrement. J'étais fort des amis du jeune marquis, son petit-fils. Cette femme, par son aisance, ses grâces naturelles, la douceur de son esprit, en donnait par sa conversation à qui n'en avait pas, extrêmement bonne d'ailleurs, et savait extrêmement de toutes sortes de choses, sans vouloir jamais paraître savoir rien. »

On le voit, chez l'un comme chez l'autre, de la petite vérole, pas un mot.

Le seul biographe du XVIIIe siècle qui nomma la dernière maladie de Mme de Sévigné, c'est le chevalier Perrin, le premier éditeur de la correspondance complète avec Mme de Grignan, et bien placé assurément pour être parfaitement informé, puisqu'il était le compatriote et l'ami de Mme de Simiane, fille de Mme de Grignan, à la confiance de laquelle il dut d'obtenir la communication des fameuses lettres pour les publier. Or, le chevalier Perrin s'exprime ainsi, non pas encore dans la Préface de la première édition de 1734, mais seulement dans celle de la réimpression de 1738 (1):

« Elle (Mme de Sévigné) fit en 1696 son dernier

(1) Ce détail est mentionné, croyons-nous, pour la première fois, l'édition de 1738 étant généralement considérée comme la reproduction pure et simple de celle de 1734.

voyage à Grignan, où après s'être donné des peines incroyables pendant une longue maladie de Mme de Grignan, elle tomba malade elle-même d'une *fièvre continue* qui l'emporta le quatorzième jour. »

Cette phrase contenait une légère inexactitude, sur l'époque de l'arrivée de Mme de Sévigné à Grignan, car elle y était depuis près de deux ans lorsqu'elle mourut (1). De lui-même Perrin rectifia l'erreur dans la Préface de sa dernière édition, celle de 1754, et il entra dans de plus longs détails sur la mort de Mme de Sévigné. Le passage est à citer tout entier :

« Ce fut vers la fin de mai 1694 que Mme de Sévigné fit son dernier voyage à Grignan. Elle y fut présente au mariage du marquis de Grignan, son petit-fils, avec Mlle de Saint-Amant : on peut voir la jolie description qu'elle fait de cette noce dans une lettre à M. de Coulanges, du 3 février 1695 (2). Elle parle dans une autre lettre au même, du 15 octobre 1695, d'une maladie de Mme de Grignan en ces termes : « Il y a trois mois que ma fille est accablée

(1) Cette erreur s'explique aisément. La correspondance livrée au public en 1734 et 1738 s'arrête à l'année 1690. Ce n'est qu'en 1751 que Perrin publia un recueil de lettres choisies s'étendant jusqu'aux années 1696 et suivantes. L'une de ces lettres, celle de M. de Coulanges, du 24 mai 1694, donne précisément la date exacte du départ de Mme de Sévigné pour Grignan : « Il y aura juste demain quinze jours que vous partites d'ici (de Paris). »

(2) Perrin aurait pu ajouter qu'elle assista aussi au mariage de sa petite-fille, sa chère Pauline, avec Louis de Simiane, le 29 novembre 1695.

« d'une sorte de maladie, qu'on dit qui n'est point « dangereuse, et que je trouve la plus triste et la « plus effrayante de toutes celles qu'on peut avoir. « Je vous avoue, mon cher cousin, *que je m'en « meurs*, et que je ne suis pas la maîtresse de sou- « tenir toutes les mauvaises nuits qu'elle me fait « passer. Enfin, son dernier état a été si violent qu'il « en a fallu venir à une saignée du bras ; étrange « remède qui fait répandre du sang, quand il n'y « en a déjà que trop de répandu ; c'est brûler la « bougie par les deux bouts : c'est ce qu'elle nous « disait ; car au milieu de son extrême faiblesse et « de son changement, rien n'est égal à son courage « et à sa patience, etc. » Dans ces circonstances, il est aisé d'imaginer ce que souffrit Mme de Sévigné : elle ne pouvait craindre six mois durant, comme elle fit, pour les jours de sa fille, sans que cela prît beaucoup sur sa santé ; elle se relevait les nuits pour aller voir si sa fille dormait, et s'oubliait elle-même, pour ne songer qu'à l'état de Mme de Grignan. Excédée enfin de soins et de fatigues, elle tomba malade le 6 d'avril 1696 d'une *fièvre continue* qui l'emporta le quatorzième jour (1), à l'âge de soixante-dix ans et deux mois. Une fin pareille était bien digne de la tendresse qu'elle eut pour sa fille ;

(1) Mme de Sévigné étant morte le 17 avril, cela reporterait le commencement de la maladie au 4 de ce mois, ou elle serait morte le douzième jour. Il y a ici un simple lapsus.

mais les grands sentiments de religion qui lui firent demander et recevoir les derniers sacrements le cinquième jour de sa maladie, ne permettent pas de douter qu'en faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, elle n'ait fait encore celui de sa tendresse même. »

On ne peut que s'unir à ces pensées, et reconnaître que cette mort couronne admirablement l'histoire de la passion si sincère et si vive de la mère pour sa fille. Mme de Sévigné elle-même ne souhaitait pas finir autrement, elle dont toute la crainte était de survivre à Mme de Grignan.

Mais, de plus, au point de vue qui nous occupe, voilà, certes, une information précise, complète; et n'est-il pas surprenant qu'on l'ait volontairement laissée tomber dans l'oubli, pour inventer cette fable de la petite vérole, avec toutes les déductions qu'on s'est plu à en tirer contre Mme de Grignan?

Objectera-t-on que le chevalier Perrin n'est pas une très grande autorité? Ce serait une erreur en ce qui touche la biographie de Mme de Sévigné. On affecte aujourd'hui, je le sais, d'ignorer ou de dédaigner Perrin, parce qu'il ne fut pas toujours un éditeur très scrupuleux. Il est vrai qu'il prit des licences excessives avec le texte qu'il était chargé de publier. Mais cela ne donne pas le droit d'attaquer son exactitude sur les faits historiques. Il ne faut pas oublier qu'on lui doit une quantité de renseignements utiles sur les personnes citées dans la

correspondance ; le premier, il a tenté de tracer une esquisse de la vie de Mme de Sévigné, qui depuis nous a fourni des tableaux si chargés, et tout ce qu'il a avancé a été presque toujours vérifié exact. Je n'en citerai qu'un exemple : il avait indiqué pour la naissance de Mme de Sévigné la date du 5 février 1626, acceptée après lui par tous les historiens. Or, d'une certaine lettre du 18 septembre 1680, dans laquelle Mme de Sévigné réclamait pour les gens nés en 1627 la faculté d'être malades, les savants, trop savants éditeurs de 1818 avaient cru pouvoir conclure, un peu arbitrairement, qu'elle avait dû naître en 1627. Mais voilà qu'en 1834 M. Ravenel retrouve sur les registres de la paroisse Saint-Paul, à Paris, l'acte de baptême de Marie de Rabutin-Chantal, et c'était Perrin qui avait connu la vraie date. Mme de Sévigné elle-même s'était trompée, ou son texte avait été mal lu. Et comme une erreur est plus difficile et plus longue à extirper qu'à propager, des ouvrages assez récents reproduisent encore la fausse date de 1627.

S'il en a été autrement pour la naissance de Charles de Sévigné, si Perrin a admis la date aujourd'hui reconnue erronée de mars 1647, l'erreur ne lui est pas imputable. Elle est de Bussy : dans ses Mémoires publiés en 1696, il avait faussement daté du 15 mars 1647 une lettre que Mme de Sévigné n'avait pu écrire des Rochers qu'en mars 1648, pour annon-

cer la naissance de son fils. C'est cette lettre si amusante, qu'elle finissait par ce trait à l'adresse de Bussy : « Vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant, le beau faiseur de filles (1). »

Donc rien n'autorise à révoquer en doute la vérité des faits rapportés par le chevalier Perrin, et nous pouvons tenir pour certaine l'indication si formelle produite par lui pour la première fois en 1738, sur la maladie dont mourut M[me] de Sévigné. Et comment, en effet, se serait-il trompé? M[me] de Simiane, près de qui il avait puisé ses renseignements, venait de se marier, cinq mois à peine avant la mort de sa grand'mère ; elle habitait avec son mari à Valréas, à deux lieues de Grignan ; elle a dû connaître toutes les phases de la maladie, assister à l'inhumation, peut-être même à la mort de M[me] de Sévigné. Si celle-ci était morte de cette terrible petite vérole qui impressionne toujours si fortement, M[me] de Simiane ne l'aurait pas laissé ignorer à

(1) Le Journal d'Olivier d'Ormesson, édité par notre éminent compatriote, M. Chéruel, nous a appris que pendant tout l'hiver de 1647 M[me] de Sévigné était à Paris, occupée à solliciter un procès. Mais elle passa l'hiver suivant de 1648 aux Rochers, où naquit Charles de Sévigné, au mois de mars, ce que confirme son acte mortuaire du 28 mai 1713, qui le dit âgé de soixante-cinq ans. Il faut se contenter de ce dernier document, car on n'a pas pu retrouver son acte de baptême. Nous l'avons nous-même vainement cherché sur les registres de la paroisse de Saint-Martin, à Vitré, dont dépendait alors le château des Rochers. — Cette fausse date de mars 1647, impossible à concilier avec la naissance absolument certaine de Marguerite de Sévigné (M[me] de Grignan), le 10 octobre 1646, a fait divaguer Jal d'une façon extraordinaire dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.

Perrin, et Perrin ne nous l'aurait pas cachée pour imaginer la fièvre continue. A quoi bon ? On ne peut vraiment pas demander un témoignage plus autorisé.

Il n'y a pas d'erreur insignifiante en histoire. Le moindre fait produit ses conséquences, soit dans la réalité, s'il est vrai, soit dans la croyance des hommes, s'il est imaginaire. On serait tenté, au premier abord, de penser qu'il importe assez peu de savoir si Mme de Sévigné est morte de la petite vérole ou d'une fièvre continue. Non, voici la preuve du contraire. Mme de Grignan n'était déjà pas gâtée en fait de popularité. Saint-Simon vient de nous faire entendre l'écho de l'opinion peu sympathique qu'elle a laissée d'elle à quelques-uns de ses contemporains, et même aussi, il faut l'avouer, à la postérité. Et voilà qu'on s'arme de cette prétendue petite vérole pour l'accabler, pour l'accuser d'avoir été lâche, poltronne, égoïste. On a cru pouvoir comparer sa conduite à celle que son frère aurait tenue en pareille circonstance, si au lieu d'aller mourir à Grignan, leur mère fût restée aux Rochers ou à Paris, et on suppose que Mme de Sévigné elle-même a dû faire cette comparaison défavorable à sa fille. Elle est morte presque aussi seule, a-t-on dit, dans cet immense château, que si elle fût tombée malade dans une chambre d'auberge.

Nous voyons dans tout cela beaucoup d'exagé-

ration et de fantaisie. La vérité, Dangeau nous l'assure, c'est que Mme de Grignan était elle-même fort malade. On lui cacha la mort de sa mère, et on avait sans doute commencé par lui cacher la maladie à partir du jour où l'on put concevoir des craintes sérieuses. Un historien a même cru pouvoir affirmer que son mari l'avait envoyée au château de La Garde, à trois lieues de Grignan, chez un de leurs parents, pour la soustraire aux inquiétudes, à l'agitation que devait lui causer la maladie de sa mère (1). Mais une étude attentive des lettres de cette époque paraît démontrer que ce déplacement n'eut lieu qu'un peu plus tard, pour achever la guérison par un changement d'air (2). Il n'en est pas moins vrai que la santé de la comtesse était si gravement atteinte à ce moment-là que ce n'est même pas à elle, mais à Mme de Simiane, que M. et Mme de Coulanges adressent leurs condoléances : « Parmi nos douleurs, dit M. de Coulanges à Mme de Simiane, le 25 avril, l'inquiétude où nous sommes encore pour la santé de Mme votre mère n'est pas des moindres... Je ne lui écrirai pas de

(1) Voir l'abbé Nadal : *Essai historique sur les Adhémar et sur Mme de Sévigné*, Valence, 1858, 1 vol. in-8°, p. 163.

(2) Voir la lettre de M. de Coulanges du 25 mai, faisant allusion à ce projet de déplacement. Une lettre du comte d'Estrées, du 15 mai, dit qu'il a encore trouvé tout le monde à Grignan, très touché de la perte de Mme de Sévigné. Et ce n'est que le 15 juillet qu'on a une lettre de Mme de Grignan à M. de Pompone, datée du château de La Garde.

longtemps, de peur d'augmenter sa douleur par mes lettres. » Le 8 juin, Mme de Coulanges lui écrit à son tour : « Je ne m'accoutume point à la perte que nous avons faite, et lorsque j'apprends le retour de la santé de Mme votre mère, je ne puis m'empêcher d'être vivement touchée que cette joie n'ait point été sentie par une personne qui en eût été si digne. »

Nul doute ne peut donc rester sur ce point que Mme de Grignan ne fût encore sérieusement malade lorsque mourut sa mère ; cela l'excuse suffisamment de n'avoir pu l'assister elle-même. Mme de Sévigné ne fut pas d'ailleurs si isolée qu'on le dit. Elle fut admirablement soignée par Mlle de Martillac, dame de compagnie de Mme de Grignan. Le comte de Grignan lui-même paraît ne pas l'avoir quittée tout le temps de sa maladie, et il a écrit sur sa mort une lettre qui est un rare témoignage de tendresse et de vénération d'un gendre envers sa belle-mère.

De Mme de Grignan aussi on a deux lettres adressées, l'une à M. de Moulceau, l'autre à M. de Pompone, où l'on voit qu'elle sentit vivement le malheur qui venait de la frapper. Comment d'ailleurs, après deux siècles écoulés, prétendre s'ériger en juge de sa conduite, quand aucun témoignage contemporain digne de foi ne l'accuse, et qu'à la base des appréciations de nos modernes biographes

on ne trouve d'autre fondement que le fait absolument faux et purement imaginaire de la petite vérole.

Reconnaissons donc que Mme de Sévigné fut victime de son amour maternel, mais qu'autour d'elle chacun fit son devoir, et que toute récrimination à ce sujet contre Mme de Grignan est complètement arbitraire et souverainement injuste.

Le moment est venu de rechercher comment, à cette fin si naturelle et si plausible de Mme de Sévigné, on en est arrivé à substituer la mort pour ainsi dire violente et brutale par la petite vérole.

*
* *

Jusqu'au commencement de notre siècle, l'information donnée par Perrin n'a jamais inspiré le moindre doute. Les deux principaux éditeurs, en ce temps-là, de la correspondance de Mme de Sévigné, l'abbé de Vauxcelles, dans son Précis historique de l'édition de l'an IX (1801), et Grouvelle, dans la notice de son édition de 1806, sans nommer la fièvre continue, le disent tous les deux en termes à peu près identiques : Mme de Sévigné succomba aux inquiétudes que lui avait causées la santé de sa fille pendant une longue maladie.

L'erreur que nous combattons a été mise dans la circulation, nous devons le constater, par la pre-

mière édition Monmerqué, publiée en 1818, la meilleure assurément de toutes les anciennes éditions, et encore aujourd'hui une des plus agréables à lire. Et, appuyée sur cette autorité, la petite vérole a fait, depuis, un beau chemin dans le monde. Un argument parut tout d'abord décisif, et pourtant ce n'était qu'une bévue de M. de Saint-Surin, l'auteur de la notice biographique placée en tête du premier volume. Par une singulière inadvertance, il appliqua à Mme de Sévigné le récit de la dernière maladie de Mme de Grignan, inséré par le docteur Chambon, son médecin, dans un livre intitulé : *Traité des métaux et des minéraux et des remèdes qu'on en peut tirer*, Paris, 1714. Et le quiproquo vient tout simplement de ce que, faisant précéder de son nom de famille le nom de femme de sa cliente, le susdit docteur l'appelle en commençant : Mme de Sévigné, comtesse de Grignan. Plus loin, dans le cours de son récit, il la nomme seulement Mme de Grignan, et il termine son chapitre par des réflexions qui ne peuvent prêter à aucune équivoque. On en jugera si on veut bien prendre la peine de lire les dernières lignes du fragment que nous reproduisons plus loin à titre de curiosité (1).

Pour être tout à fait juste, il faut reconnaître que M. de Saint-Surin n'a pas eu le premier l'idée d'invoquer ainsi à faux le témoignage du docteur

(1) Voir à l'Appendice.

Chambon. Il avait été précédé par les inspirateurs de certain document officiel dont nous aurons bientôt à parler. Son tort a été d'affirmer qu'il avait vérifié la citation. Par les détails qu'il donne, il est certain qu'il avait eu l'ouvrage en main. Mais vraiment il l'avait lu avec trop peu d'attention. On doit avouer que la prose de Chambon laisse fort à désirer; elle inspire un profond dégoût à M. de Saint-Surin, il la trouve abjecte. Dans son indignation, il a vu rouge. Comment expliquer autrement qu'il se soit si lourdement trompé?

Et ce dont on a encore le droit de s'étonner, c'est que, tout en relevant, dans une note, cette curieuse méprise de son prédécesseur, M. Paul Mesnard, auteur de la nouvelle et très remarquable notice de la dernière édition Monmerqué, parue en 1862 dans la Collection des grands Écrivains de la France, ne maintient pas moins dans son texte le dire de la petite vérole de Mme de Sévigné, qui dès lors paraît ne plus reposer sur rien. Et voilà la légende lancée une fois de plus dans le public par des éditeurs jouissant d'un juste et immense crédit.

C'est qu'il y a encore une autre source à cette légende. De celle-là M. Mesnard ne parle pas, avec raison d'ailleurs, quoique ce soit la seule autorité sur laquelle il pût se fonder. L'histoire va être assez longue à raconter. C'est presque un roman.

*
* *

Dans les premières années de la Restauration, un amateur, grand collectionneur, et même un peu littérateur, M. de Mussey, s'intéressant à tout ce qui touche Mme de Sévigné, demanda au Ministre de l'Intérieur de bien vouloir faire procéder à une enquête, pour éclaircir le point de savoir s'il était vrai que la sépulture de Mme de Sévigné eût été violée pendant la Révolution, ou si elle existait encore intacte dans l'ancienne église collégiale de Saint-Sauveur, devenue église paroissiale de Grignan.

Cette violation, aujourd'hui, ne peut être l'objet d'aucun doute. Elle est connue dans tous ses détails, et nous les indiquerons plus tard. Elle a été racontée d'ailleurs par les journaux du temps. Deux poètes contemporains y firent allusion en leurs ouvrages : Legouvé dans un petit poème intitulé : *la Sépulture*, composé en 1796, et M. de Treneuil dans un poème élégiaque plusieurs fois réimprimé : *les Tombeaux de Saint-Denis*. L'abbé de Vauxcelles, dans son édition de 1801, mentionne le fait en termes indignés, et jusqu'en 1814 il n'avait jamais été contesté.

Il y avait à Grignan, à cette époque, je veux dire au début de la Restauration, un curé, l'abbé Martinel, excellent prêtre, en fonctions depuis le réta-

blissement du culte sous le Consulat, très zélé pour l'honneur de sa paroisse, professant aussi un véritable culte pour la mémoire de Mme de Sévigné, et ne voulant pas admettre qu'on pût accuser ses paroissiens d'avoir profané sa sépulture en 1793. En 1814, d'après l'abbé Nadal (1), il publia sur ce sujet une dissertation, aujourd'hui introuvable, adressée à la nation anglaise, chez laquelle Mme de Sévigné était très populaire depuis le temps d'Horace Walpole qui l'appelait Notre-Dame de Livry, en souvenir de l'abbaye du bon abbé de Coulanges. On pouvait espérer que, grâce au retour de la paix, l'Angleterre allait envoyer de nombreux visiteurs à sa tombe. Il importait dès lors de ne pas laisser croire aux voyageurs qu'ils viendraient apporter leurs hommages à une tombe vide. L'abbé Martinel ne perdit pas sa peine, si c'est pour répondre à ses avances que Walter Scott écrivit, dans l'Introduction de Quentin Durward, ces quelques lignes dont les habitants de Grignan aiment assez à se parer aujourd'hui : « Quiconque se trouve à quarante milles du château de Grignan, demeure de la fille chérie de Mme de Sévigné, et où elle résidait elle-même fréquemment, ne peut se dispenser d'y faire un pèlerinage. »

Quelques années auparavant, le 5 novembre

(1) *Essai historique sur les Adhémar et sur Mme de Sévigné*, p. 224.

1809, l'abbé Martinel, qui joignait à son nom celui de Saint-Estève, avait fait célébrer dans son église, avec la plus grande pompe, un service solennel en l'honneur de Mme de Sévigné. Un catafalque avait été dressé au milieu de la nef, surmonté du portrait de la marquise, et d'une statue de la Renommée; un sarcophage, édifié sur le modèle de la grotte de Rochecourbières, avait été érigé sur le caveau des Adhémar, dans le chœur, le tout accompagné des inscriptions les plus élogieuses. Après la messe chantée, l'abbé Martinel se chargea de prononcer une oraison funèbre. Et la veille, un dimanche, en annonçant la cérémonie aux habitants de la ville, le digne curé disait : « Oui, Messieurs, nous avons encore les cendres de cette illustre femme ; nous les possédons au milieu de nous ; ces cendres précieuses nous parlent encore et nous instruisent. Honorons-les, nous aussi, de notre hommage et de notre reconnaissance. »

Sur ces entrefaites se produisit l'enquête administrative, ordonnée par le Ministre de l'Intérieur, le 24 juillet 1816.

Il faut se replacer par la pensée dans le milieu où s'agitaient alors les esprits. Le roi Louis XVIII venait de remonter sur le trône de ses pères. Le Midi était en proie à la plus violente réaction royaliste. Chacun, dans le monde officiel, répudiait énergiquement les souvenirs des saturnales révolu-

tionnaires. A Grignan, on n'était pas très rassuré sur les motifs qui avaient fait décréter cette enquête inusitée et un peu singulière. On craignit de produire mauvaise impression en haut lieu si on avouait les faits tels qu'ils s'étaient passés; on crut avoir intérêt à dissimuler les scènes dont l'église avait été le théâtre, et comme on ne pouvait nier l'ouverture du caveau des Adhémar, accomplie au vu et au su de toute la ville, on imagina une histoire assez ingénieuse qui avait pour but de démontrer que, du moins, la sépulture de Mme de Sévigné avait échappé à cette spoliation. On pensait mieux s'assurer ainsi, le cas échéant, les faveurs gouvernementales. Peut-être prévoyait-on déjà le jour où l'on aurait à solliciter un subside pour la réparation de l'église, ce qui eut lieu quelques années plus tard, en 1821 ; il convenait donc de lui conserver le lustre qu'elle devait à la possession de la sépulture intacte de Mme de Sévigné. L'abbé Martinel était là, qui tenait avant tout à sauvegarder ce qu'il croyait l'honneur de la ville de Grignan, et il avait pour auxiliaire dans cette tâche un notaire, M. Ducros, qui rédigea un mémoire en faveur de la cause qu'on voulait faire prévaloir. Nous ne tenons pas à rechercher quelle fut la part de chacun dans ce mensonge pieux et collectif; mais il est certain qu'il se noua entre les diverses autorités locales une petite conspiration, fort innocente d'ailleurs, pour

jeter un voile sur les profanations de 1793. On mit le tout, fort habilement, sous le couvert des témoignages de quelques vieillards du pays. Bref, il fut dressé un procès-verbal de notoriété, en date du 27 août 1816, dont le premier signataire fut l'abbé Martinel, mais qui reçut aussi les signatures du juge de paix, du maire et de l'adjoint, et constatant : 1° que dans le chœur de l'église on voit à gauche en entrant une tombe en marbre blanc, sur laquelle est gravée l'épitaphe suivante :

CY GIT
MARIE DE RABVTIN-CHANTAL
MARQVISE DE SÉVIGNÉ
DÉCÉDÉE LE 18 AVRIL 1696.

2° Que parmi les huit vieillards convoqués, l'un d'eux, qui a connu dans sa jeunesse plusieurs témoins des funérailles de Mme de Sévigné, a déclaré que tous ces témoins s'accordaient à dire qu'elle fut enlevée par une petite vérole si maligne que sa famille, non seulement n'avait pas eu le temps de se procurer un cercueil de plomb, mais avait été obligée de la faire enterrer avant l'expiration du délai ordinaire ; que le Chapitre avait décidé qu'elle ne serait point déposée dans les caveaux, d'où il pourrait s'élever des exhalaisons dangereuses, et que pour concilier les derniers honneurs à lui rendre avec les précautions dues à la salubrité, on ouvrirait dans le chœur une fosse qui,

par surcroît de prudence, serait recouverte de maçonnerie;

3° Que la pierre tombale de Mme de Sévigné n'avait pas été touchée en 1793, que par conséquent sa tombe n'a pas pu être violée; que le caveau des Adhémar seul avait été ouvert pour en extraire les cercueils en plomb, mais que les ossements qui en avaient été retirés appartenaient à d'autres membres de la famille.

Tout cela n'était pas trop mal combiné, mais, sauf l'existence de la pierre tumulaire, toutes ces assertions étaient de pure fantaisie. Il n'était pas vrai que Mme de Sévigné eût été inhumée dans une fosse séparée. Pour s'en convaincre, il suffit de recourir aux registres de l'église Saint-Sauveur (1) et de lire l'acte mortuaire de la marquise. Il est ainsi conçu :

« Le dix-huit avril de la susdite année (1696) a été *ensevelie dans le tombeau de la maison de Grignan* dame Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, décédée le jour précédent, munie de tous les sacrements de l'église, âgée d'environ soixante-dix ans.

« DELUBAC, curé.

« JACOMIN. COULON. »

(1) Elle servait déjà d'église paroissiale depuis l'année 1568.

Ainsi, il est bien certain que Mme de Sévigné était inhumée dans le caveau de la famille, et non dans une prétendue fosse qui n'a jamais existé ; la pierre tombale était placée sur ce même caveau, où on la voit encore; et comme il est reconnu par tout le monde que ce caveau a été ouvert en 1793, les cercueils en plomb enlevés, et les ossements dispersés sur le sol de l'église, puis rejetés pêle-mêle dans le caveau, il est évident que Mme de Sévigné a subi le sort commun.

Le procès-verbal contenait encore autre chose. Il citait le témoignage du docteur Chambon, que nous avons déjà vu si malencontreusement invoqué par M. de Saint-Surin, en faveur de la petite vérole. Un article publié en 1870 par un journal de Valence (1), article non signé, mais attribué avec vraisemblance à l'abbé Nadal, et ayant pour but de prouver la violation de la sépulture de Mme de Sévigné, apprécie comme nous venons de le faire le procès-verbal de 1816. Il fait ressortir pour la première fois, à ce que croit l'auteur, sans paraître se douter que M. Paul Mesnard avait déjà signalé le fait en 1862, l'erreur qui avait été commise à propos du récit de Chambon (2); mais il excuse les inspi-

(1) *Moniteur des annonces*, 21 et 29 mai 1870.

(2) Il faut dire aussi qu'en 1858, l'abbé Nadal avait reproduit le récit de Chambon en l'appliquant correctement à Mme de Grignan. P. 175 de son *Essai historique sur les Adhémar*.

rateurs et les rédacteurs du procès-verbal en disant qu'ils avaient dû s'incliner devant l'autorité d'un érudit tel que M. de Saint-Surin. Par malheur, l'excuse est insuffisante. Le procès-verbal est de 1816, la notice de M. de Saint-Surin est de 1818. C'est donc ce dernier qui a fait au procès-verbal un emprunt bien malavisé. Sa bonne foi d'ailleurs ne saurait être suspectée, et c'est à Grignan qu'appartient incontestablement l'initiative de cette belle trouvaille.

Et que penser maintenant de cette prétendue petite vérole, dont personne n'avait jamais entendu parler, alléguée pour la première fois cent vingt ans après l'événement, à l'appui de faits controuvés et dont la fausseté est surabondamment démontrée? En supposant que la tradition existât réellement, n'aurait-elle pas pu se tromper, comme se sont trompés les gens qui ont invoqué à faux le témoignage de Chambon, confondre la mère avec la fille, et attribuer à la première la maladie de la seconde? Mais nous tenons de bonne source que cette tradition n'a laissé aucune trace dans la mémoire des plus vieux habitants de Grignan. Elle n'existe que dans et par le procès-verbal, et chez les auteurs qui ont eu foi en lui. A l'origine, en 1816, elle a été purement et simplement imaginée pour les besoins de la cause, pour faire admettre l'inhumation de Mme de Sévigné dans une fosse séparée, qui aurait

été épargnée par les profanations de 1793. Il serait vraiment superflu d'insister davantage (1).

Mais quelle n'a pas été la fortune singulière de cet étrange document, officiel, authentique, et non moins fantaisiste, et qui a tout juste aujourd'hui pour nous la valeur d'un faux témoignage ou d'une mystification ! Et tout d'abord on parut satisfait au ministère, puisque l'enquête ne fut pas poussée plus loin. Ensuite, pendant quatre-vingts ans, et jusqu'à nos jours, tous les historiens, tous ceux du moins qui écrivent à Paris, ont été induits en erreur, de sorte que c'est maintenant qu'on peut dire qu'il y a tradition.

M. de Saint-Surin, le premier, fut entièrement conquis. Il reconnaît que les journaux ont raconté la violation de la sépulture. Il cite les vers de Legouvé et ceux de M. de Treneuil. Il sait même que ce dernier a raconté que s'étant réfugié à Saint-Paul-Trois-Châteaux, chez le comte de Castellane, il visita avec lui le château de Grignan, au moment où, selon sa propre expression, les déprédateurs des tombeaux violaient celui de M[me] de Sévigné. Tout cela n'émeut pas M. de Saint-Surin. Il ne veut en croire que le procès-verbal. Il a, de plus,

(1) On peut voir encore sur ce sujet un article de la *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, juillet et août 1879 : *M[me] de Sévigné à Grignan*, par M. l'abbé Fillet, ancien vicaire à Grignan, et aujourd'hui curé d'Allex (Drôme). Il déclare que le procès-verbal ne mérite aucune créance.

ouï dire que le crâne de Mme de Sévigné fut soumis à l'examen du docteur Gall, et, nous le verrons, le fait n'est que trop vraisemblable. Il se contente de remarquer finement : « Nous pensons que la sagacité du cranologue wurtembergeois s'est exercée sur une tête qui n'était pas celle de l'illustre épistolaire. »

A la suite de M. de Saint-Surin, tous les biographes ont emboîté le pas, les uns après les autres. Je ne parle pas de Walckenaër. Ses *Mémoires*, un peu trop diffus, *touchant la vie et les ouvrages de Marie de Rabutin-Chantal* sont demeurés inachevés, et s'arrêtent bien avant l'année 1696. En 1842, M. Aubenas publia son *Histoire de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis,* encore précieuse aujourd'hui. Dans le cours de son récit, il mentionne, comme chose avérée, la petite vérole, sans paraître même soupçonner qu'elle puisse donner lieu au moindre doute, et dans sa *Notice historique sur la maison de Grignan,* qui termine le volume, il affirme que la sépulture n'a pas été violée, et se fonde sur le témoignage de son correspondant, le baron Salamon, habitant notable de Grignan, donateur de la grotte de Rochecourbières, en faveur de la commune. C'était, sans doute, un des survivants de la conspiration de 1816.

La même année, 1842, le vicomte Walsh donne une *Vie de Mme de Sévigné,* ouvrage fort attachant,

bien que l'érudition n'en soit pas toujours impeccable. Il reproduit les mêmes erreurs, et manifeste en termes émus toute sa joie « de savoir d'une manière authentique que le cercueil de la marquise n'a été ni ouvert ni profané. »

Nous ne reviendrions pas sur ce que nous avons dit de la dernière édition Monmerqué et de la notice si substantielle et si nourrie de M. Paul Mesnard, si la grande autorité dont jouit justement cette publication ne nous faisait un devoir de nous y arrêter encore un instant. Cette édition, qui représente une énorme somme de labeur, pourrait en effet passer pour définitive, comme toutes celles de la même collection, si la découverte d'un nouveau manuscrit par M. Capmas, en 1873, ne devait forcer un jour ou l'autre de la remettre sur le chantier. Examinons donc d'un peu plus près le texte de M. Mesnard sur le sujet qui nous intéresse. Page 302 de sa notice, il dit :

« On n'osa pas déposer le cercueil dans le caveau de l'église, mais on ouvrit, pour l'y placer, une fosse, qui fut couverte de maçonnerie, dans le chœur, à gauche de l'autel. »

Voilà bien les assertions du procès-verbal de 1816, quoique le document ne soit pas cité. Et dans une note, M. Mesnard renvoie à l'acte mortuaire, extrait des registres de Saint-Sauveur; or, cet acte déclare catégoriquement, nous l'avons vu, que

Mme de Sévigné fut ensevelie dans le tombeau de la maison de Grignan. La contradiction est manifeste..... J'ajouterai, pour prévenir toute erreur que pourrait faire naître ce passage du texte, emprunté d'ailleurs au procès-verbal, qu'il n'y a pas de caveau dans l'église en dehors du chœur. Dans le chœur, il y a deux caveaux : l'un à droite, destiné aux membres du Chapitre de Saint-Sauveur, dont nous n'avons pas à nous occuper en ce moment; et l'autre situé à gauche du maître-autel ; c'était celui des comtes de Grignan, où fut inhumée Mme de Sévigné. Il n'y a jamais eu d'autre sépulture.

M. Mesnard ne dit rien de la violation du caveau en 1793.

Tous les écrivains qui ont suivi s'en sont rapportés à lui (1), affirmant ce qu'il avait affirmé, omettant ce qu'il avait omis, de telle sorte que la violation de la sépulture est à peu près tombée dans l'oubli, pour nous autres du moins, lecteurs du Nord. Ce sont les écrivains du Midi qui se sont chargés d'en démontrer l'exactitude et de nous en transmettre les détails. Mieux instruits de ce qui s'était passé chez eux pendant la Révolution, reconnaissant qu'en 1816 on avait obéi à un sentiment

(1) Faisons exception cependant pour M. Gaston Boissier, dont le charmant ouvrage, plutôt littéraire que biographique, ne donne aucun détail sur la mort de Mme de Sévigné. Il juge d'ailleurs très équitablement Mme de Grignan.

de patriotisme mal compris, que d'ailleurs, en histoire, la vérité prime toute autre considération, ils ont eu le courage de rétablir la vérité des faits. Le procès-verbal n'a pas trouvé parmi eux un seul défenseur. Tous, l'abbé Nadal, l'abbé Fillet, M. Lacroix, M. Devès, M. de Saporta (1), admettent la violation de la sépulture, et, comme pour montrer le lien qui unit les deux questions, tous, sauf M. Lacroix, archiviste de Valence, qui connaît trop bien l'édition Monmerqué, ou ne parlent pas de la petite vérole, ou n'en parlent que d'une façon dubitative, mais sans la discuter, sans avoir l'idée de remonter à la vraie cause de la mort de Mme de Sévigné. Nous nous sommes déjà aidé de leurs recherches, et nous allons encore les mettre à profit pour achever ce qui nous reste à dire sur la destinée du tombeau de la famille de Grignan. C'est le complément indispensable de notre discussion.

*
* *

Après la mort de Mme de Sévigné, il y eut encore quelques années heureuses pour Mme de Gri-

(1) Dans son livre : *La famille de Mme de Sévigné en Provence,* Paris, 1889, M. de Saporta mentionne brièvement, page 113, la violation de la sépulture, mais, tout en racontant longuement la mort de Mme de Sévigné, ne nomme pas sa maladie.

gnan. Sa santé se rétablit, elle revint à Paris, reparut à Versailles et présenta sa belle-fille à la cour. Son fils servait honorablement, il était mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et brigadier des armées du roi ; il fut ambassadeur à la cour de Lorraine, et se distingua à la malheureuse bataille d'Hochstaedt (1704). A son retour à Metz, brisé par les fatigues d'une désastreuse retraite, il tomba malade de la petite vérole et en mourut le 10 octobre. Il ne laissait pas d'enfants. Il avait restauré la fortune de sa famille par un riche mariage; cette mort consommait la ruine des siens. Mme de Grignan, accablée de douleur, succomba l'année suivante, le 16 août, à la même maladie, à Marseille, victime aussi, dit-on, des peines qu'elle s'était données pour recevoir le comte de Toulouse revenant de Toulon et visitant les ports de la Méditerranée. Le comte de Grignan lui survécut une dizaine d'années. Après s'être vaillamment comporté comme gouverneur de Provence, après avoir sauvé Toulon et puissamment contribué par là, en 1707, à repousser l'invasion du duc de Savoie et du prince Eugène, il mourut lui-même en 1714, surpris par la maladie, dans une hôtellerie sur la route de Lambesc, et fut inhumé à Mazargues, près de Marseille, dans une terre qui lui venait de la famille d'Ornano, par sa mère, et où reposait déjà sans doute Mme de Grignan, ce qui leur valut à tous deux de dormir pai-

siblement leur dernier sommeil en 1793 (1). M. de Grignan laissait une succession plus qu'embarrassée. Il avait deux filles de deux lits différents, Mme de Vibraye et Mme de Simiane, qui durent procéder à une liquidation longue et difficile. Le château de Grignan fut vendu en 1732 au marquis Jean-Baptiste de Félix du Muy, sous-gouverneur du Dauphin, fils de Louis XV. Son fils, Nicolas, comte du Muy, fut menin du fils aîné du Dauphin, le futur Louis XVI, embrassa la carrière des armes, se distingua dans la guerre de succession d'Autriche et dans la guerre de Sept ans, fut commandant militaire en Flandre, ministre de la guerre au début du règne de Louis XVI, et maréchal de France en 1775, l'année même de sa mort.

Dans le courant du XVIIIe siècle, sans qu'on puisse préciser au juste la date, le comte du Muy, connu pour la noblesse de ses sentiments, voulut honorer la tombe de Mme de Sévigné, que la publication de ses lettres venait de couvrir de gloire. Au lendemain de sa mort, il n'y avait eu aucun motif pour désigner d'une façon spéciale sa sépulture dans un tombeau commun à tous les membres de la famille de Grignan. Il n'en était plus de même, maintenant qu'elle en devenait la principale et la plus durable illustration. Le comte du Muy

(1) V. *L'arrondissement de Montélimar*, Valence, 1874, par M. A. Lacroix, archiviste départemental, t. IV, p. 270.

fit donc placer au-dessus de la partie septentrionale du caveau, où l'on croyait savoir qu'avait été déposée Mme de Sévigné, une dalle en marbre blanc, un carré oblong de 0m 81 sur 0m 41, portant, entourée d'une double raie noire, l'inscription que nous avons relatée plus haut, et qui existe encore. On le voit, dans ce temps-là, personne ne se doutait que Mme de Sévigné eût été enterrée dans une fosse creusée exprès pour elle.

L'inscription contient une légère erreur; elle donne pour la mort la date du 18 avril, qui est celle de l'inhumation. Nous avons vu, par l'acte mortuaire, que la mort remontait au jour précédent, 17 avril.

Grouvelle, dans la notice de son édition, dit que le maréchal du Muy fit exhumer Mme de Sévigné, et lui érigea, au milieu de l'église, un cénotaphe qui fut détruit en 1793. Grouvelle était mal renseigné. Il n'y a jamais eu d'autre monument que cette dalle en marbre blanc, placée sur le caveau même des Grignan.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la Révolution. Il est à peine nécessaire de rappeler qu'à cette époque troublée, pendant qu'on brisait les cloches des églises pour fondre des canons et fabriquer des gros sous, on fouillait les antiques sépultures pour rechercher les cercueils de plomb et s'emparer du métal destiné à la confection des

cartouches. Parfois aussi, comme à Saint-Denis, la passion révolutionnaire, la haine de l'ancien régime était le principal mobile des violateurs de sépulture. A Grignan, il n'est que juste de le reconnaître, c'est le motif utilitaire qui paraît avoir déterminé cet acte éminemment regrettable. L'autorité publique présida à l'opération, ce qui n'empêcha pas de se produire un assez grand désordre, auquel ne fut pas étranger le désir plus ou moins désintéressé des assistants de posséder des débris, des reliques provenant d'une personne aussi célèbre que la marquise de Sévigné. M. de Treneuil, témoin oculaire, a pu dire que « ce sacrilège fut consommé au milieu de tous les excès de délire, de barbarie, et d'indécence, qui pouvaient en augmenter l'horreur. »

Son témoignage est confirmé par un journal, la *Gazette du Jour,* du mardi 10 septembre 1793, an II de la République, dont nous trouvons l'article cité intégralement dans l'ouvrage de M. l'abbé Nadal (1):

« De Grignan. — La Société populaire de cette ville, voulant s'élever à la hauteur des circonstances, a fait brûler la collection précieuse des tableaux qui ornaient la galerie du ci-devant château de Grignan, parce que parmi ces tableaux il

(1) Page 256, n° XI des Pièces justificatives.

s'en trouvait qui représentaient nos ci-devant rois. Le portrait de Mme de Sévigné leur échappa. Mais le tombeau leur a déplu parce qu'il y avait dessus ces mots : Marquise de..... Des gens sensés proposaient de mettre : *citoyenne,* mais elle ne l'avait jamais été, et déjà le marbre qui contenait l'inscription est brisé. Bientôt on attaque le cercueil de plomb : ô surprise! le corps de Mme de Sévigné et ses vêtements étant parfaitement intacts, chacun veut de ses dépouilles, on se les arrache, on se bat, et Mme de Sévigné et ses vêtements sont dispersés en mille morceaux..... »

Ce récit, qui n'est pas exempt d'ironie, ni même de passion, mais comment rester froid? renferme une inexactitude. La dalle de marbre portant l'inscription ne fut point brisée. Peut-être même ne fut-il pas nécessaire d'y toucher, comme le dit le procès-verbal de 1816. Placée sur une partie du caveau, elle n'en recouvrait probablement pas l'ouverture, fermée par une dalle en pierre ordinaire. Ce qui est certain, c'est qu'il ne reste aucun souvenir que l'inscription ait jamais été renouvelée à aucune époque depuis la Révolution, et la dalle existante passe à Grignan pour être bien celle que le maréchal du Muy avait fait placer.

A ces récits contemporains de l'événement nous en joindrons un autre beaucoup plus récent, qui laisse peut-être dans un demi-jour un peu trop

discret les scènes d'horreur que nous connaissons d'ailleurs suffisamment, mais qui se recommande par d'autres détails caractéristiques. Il émane de M. L. Devès, greffier pendant de longues années de la justice de paix à Grignan. Passionné pour les recherches historiques, M. Devès, aujourd'hui fort âgé, a passé sa vie à recueillir des documents sur l'histoire de la ville de Grignan et des communes environnantes. Après avoir assisté de ses documents tous les historiens, ses compatriotes, il s'est décidé en 1890 à publier dans le journal le *Progrès de Montélimar,* du 26 avril au 20 septembre, une série d'articles intitulée : *Grignan pendant la Révolution,* et divisée en trois parties : La Ville, le Clergé, le Château. De la première partie nous extrayons ce qui suit :

« Vers la fin de 1793, l'administration locale, suivie d'un grand nombre de citoyens, se transporta dans l'église Saint-Sauveur, dans le but de trouver une quantité considérable de plomb dans le caveau des comtes de Grignan où avait été inhumée Mme de Sévigné.

« Le nommé Fournier, ouvrier maçon de la localité, de qui je tiens ces renseignements, enleva la dalle qui fermait le caveau ; trois ou quatre des ouvriers présents descendirent dans cet asile des morts, et brisèrent six ou sept cercueils qui s'y

trouvaient pour s'emparer du plomb que la municipalité envoya au district de Montélimar.

« Parmi ces cercueils, celui de Mme de Sévigné fut reconnu. Malgré la poudre de chaux qui recouvrait ses cendres, sa robe de brocatelle était presque intacte. M. Pialla-Champier, juge de paix, qui était présent, fit scier le crâne de la célèbre marquise, et la partie supérieure fut envoyée à une école de Paris pour qu'on étudiât le cervelet.

« M. Pialla se fit aussi remettre une des dents de Mme de Sévigné, et cette dent, enchâssée dans une bague d'or, fut donnée à Mme de Cordoue, de Tain.

« M. Veyrenc, notaire à Grignan, un des témoins oculaires de l'exhumation de Mme de Sévigné, auquel on donna une parcelle d'ossements de cette femme célèbre (un morceau de côte de quatre centimètres de long), fit enchâsser ce petit os dans un cadre sous verre, et y ajouta en dessous le quatrain suivant :

De sa beauté voilà les tristes restes,
Le trait fatal ne les respecta pas.
Mais si tout passe et s'enfuit ici-bas,
L'esprit survit aux temps les plus funestes!
(1793.)

« Ce médaillon, dans lequel est enchâssé ce fragment d'os, appartient aujourd'hui à M. Louis Fayn. »

Nous pouvons ajouter que M. Devès, lui aussi, possède une relique de la marquise. Une mèche de cheveux avait été dérobée par le maçon nommé plus haut, et il en avait donné une partie à M. Faujas de Saint-Fond; le reste, après sa mort, fut partagé par sa fille entre M. Ch. de Payan-Dumoulin, lieutenant de vaisseau, et M. Devès.

Tous ces détails avaient été déjà publiés en 1879, par M. l'abbé Fillet, qui déclarait les tenir de M. Devès (1).

Nous allons maintenant assister à l'épilogue du drame. Laissons encore parler M. Devès, qui est ici témoin oculaire :

« En avril 1870, on refit le dallage en pierre usée du sanctuaire et du chœur de l'église de Grignan; on mit à découvert les deux caveaux qui forment le pendant au maître-autel : celui du côté du château est le caveau des seigneurs de Grignan, où Mme de Sévigné fut inhumée le 18 avril 1696. En compagnie de M. l'abbé Fillet et de M. Léopold Faure (propriétaire du château), nous descendîmes dans cette funèbre demeure. Or, outre de nombreux ossements mélangés avec de la poussière de chaux et quelques fragments de planches à moitié pourries, nous remarquâmes six ou sept têtes de morts entassées dans un des angles du caveau,

(1) *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, article déjà cité.

dont une moitié de crâne très régulièrement sciée. M. Faure prit l'empreinte du contour de la partie sciée sur un papier qu'il conserve comme souche de confrontation, pour le cas où on retrouverait la partie frontale envoyée à Paris (en 1793) par le juge de paix. Cette moitié de crâne fut replacée en présence de plusieurs personnes dignes de foi, à l'endroit où elle avait été trouvée, et immédiatement ce caveau fut refermé au haut de l'escalier par une dalle, recouverte elle-même par une plaque en marbre portant l'inscription suivante..... (C'est celle que nous avons déjà reproduite).

« Le caveau du côté de la sacristie, qui fait pendant au précédent, était celui du chapitre de Saint-Sauveur. Nous y descendîmes également, et nous constatâmes que les cercueils des chanoines avaient été scrupuleusement respectés; ils étaient intacts (1). Le dernier rang des cercueils superposés les uns sur les autres, contenait une dizaine de morts. Les cercueils étaient ouverts, l'on voyait encore la soutane et le bonnet carré de chaque prêtre, imprégnés de poudre de chaux. Le caveau fut aussi refermé par une dalle scellée; actuellement il n'y a aucun signe extérieur pour le reconnaître. »

De ces témoignages, que nous aurions craint d'affaiblir en les abrégeant et en les résumant, il

(1) Parce qu'il n'y avait pas de cercueil en plomb à prendre.

résulte que Grignan peut bien encore se flatter de posséder des restes épars de Mme de Sévigné, mais non une véritable sépulture.

*
* *

Notre démonstration est terminée. Personne, j'espère, ne doutera plus que Mme de Sévigné n'ait été inhumée dans le caveau de la famille de Grignan, que cette sépulture n'ait été violée en 1793, et que la petite vérole n'ait été inventée en 1816, uniquement pour faire croire le contraire. Et dès lors il faut bien en revenir, après quatre-vingts ans d'erreur, à l'information si nette et si précise du chevalier Perrin. Mme de Sévigné est morte d'une fièvre continue.

Nous ne voudrions pas faire d'excursion dangereuse sur un terrain qui n'est pas le nôtre. Une observation pourtant s'offre à nous. Au cours de la lecture de la correspondance de Mme de Sévigné, on rencontre plusieurs fois la mention de la fièvre continue. Le cardinal de Retz, entre autres, est mort d'une fièvre continue; l'abbé de Coulanges meurt d'une fièvre continue et d'une fluxion sur la poitrine. Aujourd'hui, au contraire, on entend fort peu parler de la fièvre continue. Serait-ce que cette maladie a disparu, comme d'autres, comme la peste par exemple? Non, malheureusement; il

n'y a là qu'une différence de mots. La médecine a fait quelques progrès depuis le temps de Mme de Sévigné ; elle apporte aujourd'hui un peu plus de précision à spécifier les maladies. La plupart du temps, la fièvre continue n'est autre chose que la fièvre typhoïde, dont le nom retentit trop souvent à nos oreilles. Il est fort possible que ce soit à cette maladie que succomba Mme de Sévigné. Mais ce n'est nullement certain, et les contemporains n'ayant pas précisé, il est surperflu, je pense, de chercher à en savoir davantage.

Si de médecine nous voulons parler le moins possible, des médecins nous avons encore quelque chose à dire. Deux d'entre eux se sont occupés de Mme de Sévigné au point de vue de leur art. L'un, le docteur P. Ménière, dans un ouvrage intitulé : *les Consultations de Mme de Sévigné* (1), s'est donné beaucoup de peine pour surprendre en faute l'illustre marquise sur sa façon de se traiter en dépit des médecins, sur la préférence qu'elle accordait aux empiriques, sinon aux charlatans. Nous n'essaierons pas de la défendre ; nous l'aimons telle qu'elle est, avec ses défauts. Si c'en est un de ne pas toujours professer un respect absolu pour les arrêts de la Faculté, la faute n'en est-elle pas un peu aux médecins du temps de Molière, qui était

(1) Paris, 1862. Extrait de la *Gazette médicale*.

aussi le sien? Un autre docteur de nos jours, dont nous avons cité le nom et l'ouvrage à notre première page, fait précéder seulement de quelques réflexions la compilation de tous les passages des lettres où Mme de Sévigné parle de ses maladies, et principalement de ses séjours aux villes d'eaux. Le recueil est assurément intéressant; on est toujours sûr de nous intéresser pour peu qu'on nous force à relire une partie de l'immortelle correspondance. Mais ce que je voulais noter, c'est que ni l'un ni l'autre de ces spécialistes ne nous a été d'aucun secours pour la discussion qui fait l'objet de cette étude. Tous deux ont accepté aveuglément la tradition de la petite vérole; et on ne saurait leur en faire un reproche, car c'est là un point de critique historique plutôt qu'une question médicale. Ils ont dû s'en rapporter aux érudits qui ont fait l'histoire de Mme de Sévigné.

Nous le regretterions cependant, si un examen approfondi de la santé de Mme de Sévigné avait pu leur permettre d'ajouter, sur sa dernière maladie et sur sa mort, quelques éclaircissements aux informations que nous devons au chevalier Perrin.

APPENDICE

LE DOCTEUR CHAMBON

Le fragment que nous reproduisons n'est pas précisément ce qu'on peut appeler une pièce justificative. Il a été longtemps une pièce trompeuse, mais parce que l'on mit beaucoup de bonne volonté à se laisser tromper. Ce n'est plus maintenant qu'une curiosité historique. On aura toujours de la peine à concevoir que des érudits aient pu se méprendre au point de croire qu'il y avait là un récit concernant Mme de Sévigné.

L'auteur, le docteur Chambon, eut une existence assez tourmentée. Né à Grignan en 1647, reçu docteur en médecine à Aix, il exerça successivement à Marseille, en Italie, en Allemagne, en Pologne où il devint médecin du roi Jean Sobiesky. Il quitta son protecteur pendant le siège de Vienne (1683), et, après un séjour en Hollande, revint en France, à Paris, où il pratiqua la médecine avec succès. Appuyé par Fagon, médecin de Louis XIV, recommandé par M. de Grignan, il soigna entre autres Mme de Coulanges, mais eut le malheur d'être enfermé à la Bastille en 1702, pour avoir cherché à procurer l'évasion d'un prisonnier d'État,

le prince napolitain de la Riccia, auprès duquel il avait accès en sa qualité de médecin. Remis en liberté à la fin de 1703, mais dépourvu de clientèle, il se retira en Provence, et, par le crédit du comte de Grignan, fut nommé médecin des galères à Marseille. C'est par suite de sa résidence en cette ville qu'il eut l'occasion de traiter Mme de Grignan, en 1705, pendant sa dernière maladie, dont on va lire le récit. Il est bon de savoir que Chambon avait inventé des remèdes particuliers, des spécifiques ; cela lui suscita, à Paris, des contestations de la part de ses confrères de la Faculté, qui voulaient l'obliger à n'employer que les médicaments délivrés par les apothicaires ; et c'est ce qui explique qu'il ait eu l'idée de composer ce livre, devenu d'une extrême rareté, mais dont il existe heureusement à la Bibliothèque nationale un exemplaire sur lequel a été copié pour nous le passage relatif à Mme de Grignan. Nous transcrivons d'abord le titre du volume :

Traité des métaux et des minéraux et des remèdes qu'on en peut tirer // avec // des dissertations sur le sel et le soulphre des philosophes, et sur la goutte, la gravelle, la petite vérole, la rougeole et autres maladies : avec un grand nombre de remèdes choisis // par // M. Chambon cy devant premier médecin de Jean Sobiesky roi de Pologne // à Paris // quay des Augustins chez Claude Jombert vis à vis la descente du Pont-

Neuf, à l'image Nostre-Dame // M.DCCIV // avec approbation et privilège du Roy.

Après voir longuement parlé de la petite vérole, le docteur Chambon cite le cas d'une religieuse du couvent de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, appelée Mme de Bussy, et qui en mourut. Puis il continue ainsi (p. 407 à 415) :

« *Madame de Sévigné comtesse de Grignan*, une de ses plus proches parentes, fut attaquée de cette maladie, et dans le temps que les pustules étoient formées et toutes blanches, on disputoit même si on ne les couperoit pas; c'étoit le neuvième jour de la sortie des pustules, il n'y avoit eu aucun accident, elle eut beaucoup d'inquiétude pendant la nuit, elle se découvrit très souvent malgré l'attention et le soin des assistans : les pustules qui étoient élevées, s'aplatirent, elles devinrent violettes. On m'appella pour me faire voir ce changement, et m'en étant apperçu, je lui fis donner un peu de vin dans lequel je mis quelques gouttes de celles dont j'ai donné la composition dans mon livre de physique; les pustules revinrent en leurs premières formes. On avoit fait venir un nommé Raimond qui demeure ordinairement à Cavaillon, petite ville du Comtat, médecin, à ce qu'on dit, de Montpellier, cela ne fait rien au fait; à quelques saignées de plus ou de moins, les médecins saignans sont assez à même niveau. Le médecin fit changer la batterie, lui conseilla l'usage d'une ptisanne rafraîchissante, il bannit le vin, on affoiblit les boüillons; mais la nuit d'après, cette dame tomba dans un fort grand assoupissement, elle perdit toute connoissance; et la voyant en cet estat, je cru que c'étoit fait d'elle. Je lui redonnai de mes goutes, et en très peu de temps elle sortit de cet accident. Depuis la naissance de sa maladie jusqu'à ce jour là, j'avois

pressé ceux qui l'approchoient de prés, de lui faire remplir les devoirs d'une chrétienne, mais personne ne voulut se charger de cette commission, quoique j'eusse envisagé le danger évident qui accompagnoit cette maladie. Ce dernier accident fut si fort, que je fus moi-même vers la minuit chercher les secours spirituels. Sur les sept à huit heures du matin, ce médecin étant revenu, je luy fis le récit de ce qui s'étoit passé. Il proposa de la saigner; je m'opiniâtrai ou plutôt, je fus ferme à n'y pas consentir. Enfin pressé par tous ceux qui m'environnoient, comme ce médecin ne proposoit cette saignée, qu'en cas de retour de pareil accident, je luy dis que s'il faloit la faire, il seroit plus à propos de la faire dans le temps que la nature agiroit de concert avec ce prétendu remède, que lorsque les forces seroient abbatües.

Cette espèce de relâchement que je marquai par ce discours, le fit douter de ma sincérité; l'adresse qu'il a pour partage, le fit désister de sa proposition.

Je lui dis sur cela de redonner de mes goutes, il ne voulut pas y consentir sans en sçavoir la composition. Ne jugeant pas qu'il fut à propos de lui faire cette ouverture, la malade resta jusques à midy sans prendre de remède. Voilà un des effets de la consultation, quand les médecins ne s'entendent pas. Peu de temps après, on vint me dire que la malade se mouroit, étant retombée dans le même accident d'assoupissement.

Le médecin en question revint, accompagné de deux autres, qui conclurent d'abord à la saignée. Ce bâteleur ajouta même que s'il y avoit des pustules qui empêchassent de piquer la veine, qu'il faloit les arracher, qu'il n'y avoit pas autre chose à faire. Cela fut fait comme il l'avoit dit, mais peu de temps après, la malade mourut.

Cet indigne médecin répandit dans tout le voisinage, que j'avois tué cette malade. Je ne suis pas surpris que ces

sortes de médecins tiennent ce langage contre un homme qui s'éloigne du faux d'une profession, et qui rejette les dogmes qu'ils embrassent avec tant de chaleur; mais je suis surpris que l'archevêque d'A... ait dit à Mme de C... que j'avois tué cette dame, comme si j'avois tiré un coup de pistolet. A ce mauvais discours, Mme de C... luy dit que dans cette rencontre, non seulement il manquoit de charité, mais qu'il faisoit une calomnie irréparable; qu'elle sçavoit le contraire de M. de Grignan de qui elle s'en étoit informée. Si ce Prélat avoit esté sensible à la correction, il l'auroit esté doublement de la recevoir d'une femme,

Plurima etenim sapientes verba retractant,

dit Homère.

Cette dame était écrasée d'un vieux rhumatisme, elle étoit épuisée par la charge et le fardeau des affaires qui regardoient sa maison dont elle soutenoit tout le poids, et qui avoit le même sort que bien d'autres grandes maisons. Elle étoit très petite mangeuse, il n'y avoit aucune raison de croire que l'excès du sang fut un obstacle à la guérison, d'autant mieux qu'il n'y avoit qu'une huitaine de jours qu'elle avoit été saignée : mais comme cette maladie étoit populaire et maligne, et qu'elle enlevoit un nombre infini d'autres personnes, y a-t-il lieu d'estre surpris qu'une personne de soixante-trois ans (1), sur le tableau que je viens d'en faire, avec la conduite la plus prudente et la plus éclairée, succomba à une maladie de cette nature.

Quis etenim de stirpe creatos humana morti eripiat, labor irritus ille est, et jussa capessere læti,

dit Homère.

(1) Chambon se trompait, Mme de Grignan n'avait que cinquante-neuf ans.

Sa famille ne doute nullement de mon attachement sincère, elle a vu plusieurs marques de ma capacité. Elle avoit un génie si supérieur aux autres, que lorsqu'elle avoit raison de plaire, cela étoit accompagné de si bonnes manières que personne ne pouvoit lui refuser son estime. Toutes ces raisons ne me mettroient pas à couvert de la médisance, elle seroit même bien placée, si par une conduite mal concertée, j'avois contribué à sa mort. Pour pouvoir avancer que j'en étois l'instrument, il faloit du moins me la laisser tuer tout seul.

Pourquoi, puisque mon remède l'avoit tirée des autres accidents, quelle raison eut-on de ne pas s'en servir dans ce dernier? Pourquoi n'en pas continuer l'usage?

Il appartient bien à un bâteleur comme celui-là, dont le talent se rapporte mieux au théâtre qu'à la bonne médecine, et dont tout le savoir consiste à des spéculations imaginaires, qui ne sont soutenues que par l'effronterie, de vouloir pénétrer dans ce que je fais.

. . . . (1).

J'aurois bien voulu que ce mangeur de vipères eût sçu guérir Mme de Grignan, il m'auroit conservé une bonne amie, et je serois resté dans un pays où je me plais fort, dont elle faisoit le principal ornement, et où je n'avois pris le parti d'y établir mon séjour, que parce qu'elle y faisoit le sien.

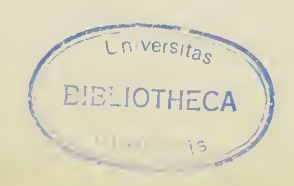
Grignan et sa situation ne sont pas désagréables; il y a un chapitre, une vingtaine de prêtres dont la plupart sont capables de former un corps de musique, et où la manière d'officier ne cède en rien à ce qui peut y avoir à Paris de plus excellent en ce genre-là, par le bon goût de M. de Grignan. Le Chapitre a un doyen crossé et mitré; il y a deux juges dans la ville avec toute leur suite. La maison de ce seigneur est grande, vaste, bien située; on peut dire que c'est une des

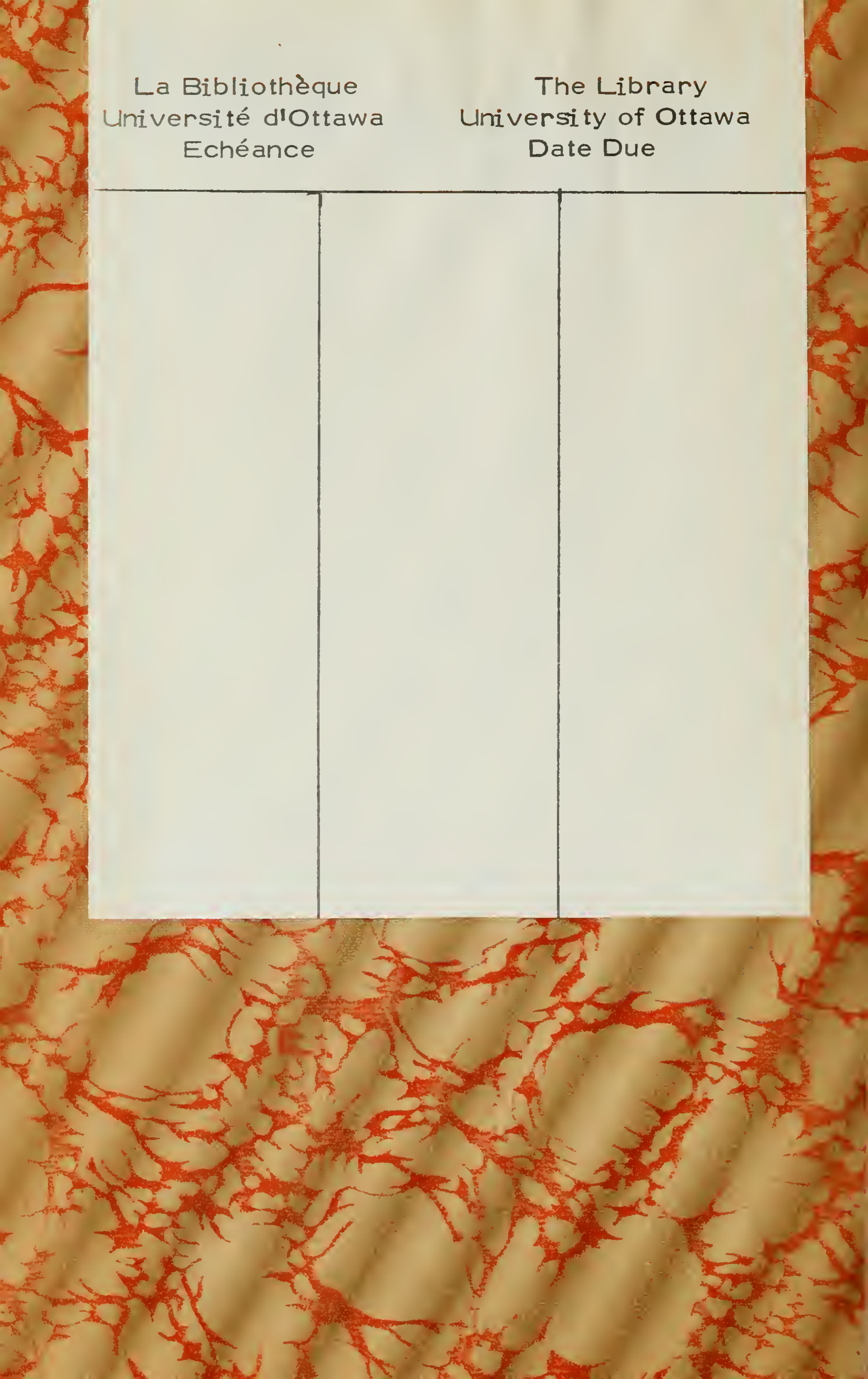
(1) Nous omettons une vingtaine de lignes trop étrangères à notre sujet.

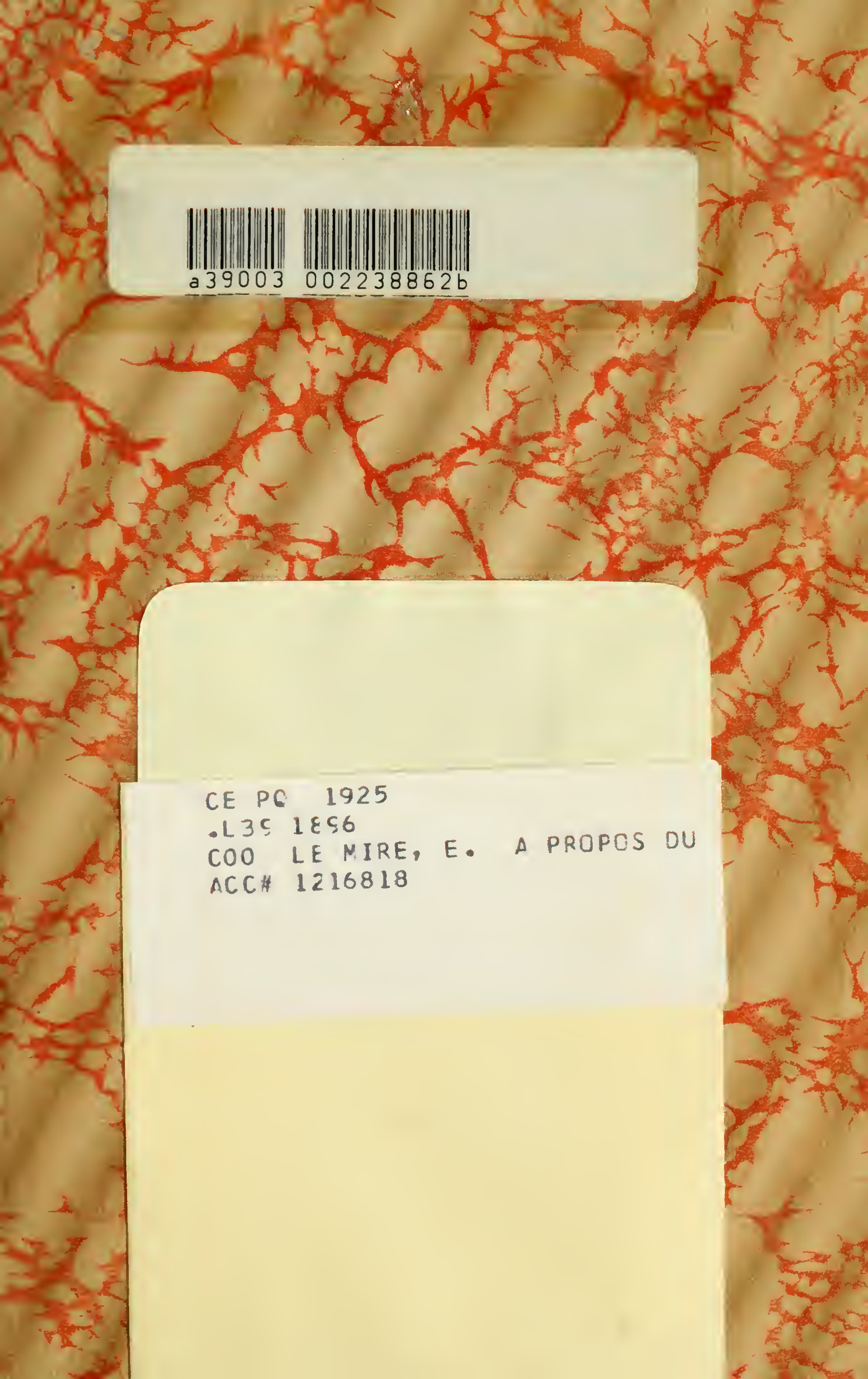
belles antiques de France, à laquelle on a pourtant donné un air de nouveauté par des bâtiments à la moderne.

Lorsque ce seigneur y fait son séjour, il vit d'une manière si noble et si grande, que cela attire tous les honnêtes gens du voisinage, qui y forment une petite cour.






La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due


a39003 002238862b
CE PQ 1925
.L39 1896
COO LE MIRE, E. A PROPOS DU
ACC# 1216818

